PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05/06/2026 à 10h00 en salle du conseil, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé HERCHIN.

Présents : Mr Hervé HERCHIN, Mme Sylvie DUMAS, Mr Mickaël DUPORT, Mme Marie-Laure RIFF, Mme Marie-José TISSANDIER, Mr François BOBIN, Mr Raymond MOREAU, Mme Céline CIRGOUDOUX, Mr Jean-Paul CHAUMEIL, Mr Gérard ULMET, Mme Michelle BESSOU.

Absents excusés : Mr Alexandre GODARD représenté par Mme Céline CIRGOUDOUX, Mme Patricia HERCHIN représentée par Mr Mickaël DUPORT, Mr Gilles RIOS représenté par Mme Michelle BESSOU, Mme Françoise CHARCIAREK représentée par Mr Gérard ULMET,

Absents :

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Mr le maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Approbation du PV du 29/04/2026

Secrétaire de séance : Marie-Laure RIFF

Ordre du jour

- Désignation des délégués et suppléants sénatoriaux
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Création d'un emploi saisonnier
- Demande d'aide financière au titre des Amendes de police 2026
- Reprise du projet bar/restaurant communal
- Tarif objet souvenir musée de la mine
- Questions diverses

1)° Désignation des délégués et suppléants sénatoriaux
Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral rappelant la réglementation en vigueur concernant l'élection de délégués et des suppléants sénatoriaux.
Il rappelle que 3 délégués et 3 suppléants doivent être désignés et qu'une liste a été déposée en mairie dans les délais impartis.
Une fois la lecture faite il invite les membres du conseil présents à prendre part au vote.
La secrétaire de séance appelle les membres du conseil à voter.
À l'unanimité sont élus :
Titulaires : M. Hervé HERCHIN, Mme Sylvie DUMAS et M. Mickaël DUPORT,
Suppléants : Mme Marie-Laure RIFF, M. Alexandre GODARD et Mme Marie-Jo TISSANDIER

2)° Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
M. le maire rappelle la nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs qui est une obligation.
Il rappelle que le maire est membre de droit et que la Direction des Finances Publiques désigne 6 titulaires et 6 suppléants inscrits sur une liste de 24 noms soumis à l'approbation du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de proposer la liste suivante de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Commissaires titulaires proposés :

- Tissandier Marie-Josée
- Dumas Sylvie
- Duport Mickaël
- Herchin Patricia
- Françoise Charciarek
- Michelle Bessou
- Erick Dumas
- Alexandre Godard
- Marie-Laure Riff
- Gérard Ulmet
- Christian Moreau
- Catherine Dupont

Commissaires suppléants proposés :

- Raymond Moreau
- Céline Cirgoudoux
- Jean-Paul Chaumeil
- Mylène Guillaume
- Daniel Riff
- François Bobin
- Sandrine Audit
- Emile Dragic
- Anne-Marie Ernouf
- Rachel Grégoire
- Chantal Herchin
- Quentin Hautier

Mme BESSOU précise que la commission était quand même existante car les impôts procédaient à une désignation d'office.

3)° Création d'un emploi saisonnier
M. le maire rappelle la nécessité de renforcer les effectifs du Musée de la Mine durant la période touristique et culturelle, il demande au conseil de se prononcer sur la création d'un emploi saisonnier afin de couvrir cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi non permanent d'animateur saisonnier à temps non complet afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité au Musée de la Mine.
- Cet emploi est créé pour la période du 1er juillet 2026 au 31 août 2026.
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 24 heures hebdomadaires. Du lundi au dimanche de 14h00 à 18h00 avec le jeudi comme jour de repos.

Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités de service dans la limite de 35 heures hebdomadaires.

4)° Demande d'aide financière au titre des Amendes de police 2026
Monsieur le maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser plusieurs aménagements destinés à améliorer la sécurité routière et la sécurité des piétons sur différents secteurs de la commune.

En effet, plusieurs points de circulation situés sur les RD12 et 112, RD115 et VC4 présentent actuellement des insuffisances de signalisation horizontale et verticale susceptibles de générer des situations dangereuses pour les usagers.

Le projet communal prévoit notamment :

- la création d'un passage piéton sécurisé ;
- la réalisation de marquages au sol ;
- l'installation de panneaux de signalisation ;
- la pose de potelets de protection piétonne ;
- la mise en conformité de certaines zones de circulation ;
- la suppression d'un emplacement de stationnement nuisant à la visibilité des usagers.

Ces aménagements ont pour objectif de sécuriser les déplacements des habitants, notamment des personnes âgées, et de renforcer la lisibilité des règles de circulation.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que cette opération peut être présentée au titre du programme « Amendes de Police 2026 » pour 30 % du montant total HT.

Le coût prévisionnel est de :

Montant HT : 6 944,00 euros
Montant TTC : 8 332,80 euros

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :
Subvention au titre des Amendes de police 2026 : 2 083,20 euros
Autofinancement commune : 4 860,80 euros
Total : 6 944 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de sécurisation de la voirie communale présenté ci-dessus ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du Département du Cantal au titre du programme « Amendes de Police 2026 » ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande de financement ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

M. le maire annonce l'obligation d'enlever une place de stationnement devant la boulangerie, qu'il s'agit d'une obligation nationale et que les municipalités ont jusqu'à la fin de l'année 2026 pour s'y conformer.

M. BOBIN précise qu'il s'agit de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) et qu'elle existe depuis 2019.

5)° Reprise du projet bar/restaurant communal
M. le maire rappelle que le projet initié par la précédente équipe municipale n'a pas abouti avant la fin du mandat et que l'absence d'un commerce de proximité et d'un lieu de convivialité constitue un manque important pour l'attractivité et la vie sociale de la commune.
Il précise que la nouvelle municipalité souhaite poursuivre et finaliser ce projet dans un objectif d'intérêt général et de dynamisation du centre-bourg et que, du coup, il convient de reprendre officiellement le dossier afin d'engager les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à sa réalisation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De reprendre officiellement le projet de création du bar-restaurant communal initié lors de la précédente mandature ;

- D'autoriser M. le maire à poursuivre l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation du projet ;
- D'autoriser le lancement des consultations et demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et financiers ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal selon l'avancement de l'opération ;
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. le maire explique qu'il a confirmé le maintien des demandes de subventions auprès de plusieurs programmes de subventions et que, lors de la visite de la secrétaire générale de la sous-préfecture et du responsable de la DDT il a confirmé la continuité des projets initiés par la précédente municipalité.

Il précise qu'il souhaite réunir la commission des travaux afin de parler du projet.

6)° Tarif objet souvenir musée de la mine
M. le maire souhaite revoir le tarif de vente du mug souvenir du Musée de la Mine.
Il rappelle au conseil, qu'actuellement, ce mug est vendu à perte pour un montant de 5,00 euros.
Afin d'équilibré les comptes il propose de revaloriser le tarif de vente à 7,00 euros

M. le maire précise que deux devis ont été demandés, un sur internet et un auprès d'une entreprise locale qui s'est révélée moins cher.

Il présente le nouveau design proposé aux membres du conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Que le tarif de vente du mug souvenir du Musée de la Mine est fixé à 7,00 € TTC à compter du 1er juillet 2026.
- Que le tarif précédemment fixé à 5,00 € TTC est abrogé à compter de cette même date.
- Que le responsable de la boutique du musée est chargé de l'application de la présente délibération.

7)°Questions diverses

a) Carte scolaire : M. le maire informe l'assemblée qu'à la prochaine rentrée il y a 62 élèves inscrits pour la rentrée 2026/2027 même effectif que cette année, pas de fermeture de poste pour cette rentrée surement dû à l'impact du départ en retraite de Mme Chervier. Il précise ensuite que M. le Sénateur Delcros souhaite mettre en place une consultation auprès de 17 départements test dont fait partie le Cantal afin d'éviter que toutes les décisions soient prises au niveau de l'Etat sans tenir compte des besoins des collectivités. À charge pour la commune de collecter et de faire remonter les informations vers l'Etat. Dans un premier temps un plan sur 3 ans afin de répertorier les naissances de la commune sera mis en place, M. le maire souhaite :
- qu'il y ait des discussions entre la municipalité et les familles afin de les inciter à inscrire leurs enfants à Champagnac, à ce sujet il précise qu'il n'y a plus d'entente entre les communes et qu'il refusera toutes les demandes de dérogation.
- mettre en avant les services mis en place,
- monter un dossier mettant en avant l'accueil à Champagnac

b) SIDRE : M. le maire informe les membres du conseil des problèmes d'alimentation en eau potable sur la commune (pression pas suffisante, manque d'eau afin d'accueillir de nouvelles constructions...). Une étude pour la construction d'un deuxième château d'eau permettant de couvrir les besoins en eau sur le plateau est en cours, l'emplacement est prévu à Prodelles, il précise qu'une première réunion a eu lieu et qu'il ne semble pas y avoir de contre-indication de construction vers la carrière. Le SIDRE favorisera le captage puis l'aménagement du réseau.

c) Legs : M. le maire informe les élus qu'un premier contact avec la Fondation de France aura lieu le 08/06/2026, dans l'immédiat, ils préconisent la création d'une fondation abritée dans laquelle la mairie sera partie prenante dans la mise en place des projets.

d) M. le maire informe le conseil de la titularisation d'un agent.

e) M. le maire informe les élus qu'il souhaite prochainement réunir la commission des travaux afin de faire un point sur les travaux engagés et ceux à prévoir.
Il souhaite aussi réunir la commission des finances afin que M. Bascou, conseiller financier de la commune, présente l'audit sur lequel il a travaillé.

f) Maison Pomier : M. le maire informe qu'il a demandé une étude complémentaire concernant la maison Pomier, il a été constaté la présence de champignons et il souhaite savoir s'il s'agit de mérules. Le montant de la prestation s'élève à 1 230 euros et le rendez-vous est prévu pour le 26/06/26.

g) Concernant la reprise des travaux du groupe scolaire M. le maire précise que la fin des travaux d'installation des micropieux est prévue pour la semaine suivante, que la fin des travaux devrait avoir lieu pour la rentrée de septembre 2027. Il annonce que quelques modifications d'aménagement intérieur sont prévues, en effet en concertation avec le personnel enseignant et M. Chastain, architecte, deux classes seront supprimées pour laisser place à une grande salle de motricité/garderie/multiactivités et dans les deux salles restantes une classe maternelle et une salle dédiée à la sieste des petits. Ces modifications n'auront pas d'incidence sur les subventions allouées.

h) Travaux Lou Pou : suite à un dégât des eaux il est nécessaire d'entreprendre des travaux payés en partie par l'assurance. Un rendez-vous avec l'artisan en charge du chantier est prévu avant le début des travaux. Une demande d'accueil de famille est priorisée afin de conserver les classes de la commune.

i) Souhaitant relancer le projet de lotissement sur l'espace Pomier M. le maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec le cabinet d'architecte en charge du projet afin de demander un retour sur le coût du projet pour voir comment, suivant les finances, la municipalité pourra orienter le projet.

j) M. le maire annonce que l'aménagement du Bois de Lempre touche à sa fin, il ne reste que quelques travaux à terminer (enrobés, trottoirs...) et la végétalisation remise à plus tard compte tenu de la météo.

k) M. le maire annonce que concernant les fiches de doléances il est possible de les faire en version papier ou sur panneau pocket et que lors du prochain conseil un point sera fait quant à leur avancement.

l) M. le maire fait un point sur les problèmes du réseau assainissement et des eaux pluviales qui se déversent au même endroit et pose des perturbations au niveau du lagunage. Une étude a été demandée auprès du cabinet Barrière pour réfléchir sur un projet de séparatif des eaux pluviales, il précise que le projet partirait de la place du 19 mars jusqu'à l'église, que l'étude a été transmise à la communauté de communes et qu'une réunion est prévue. Une collaboration commune/communauté de communes et SIDRE simplifierait les choses.
M. Bobin précise qu'une fois la route ouverte il est plus économique d'intervenir ensemble et que le rétrécissement de la voie et l'aménagement des trottoirs sécurisera cette portion de route en permettant la limitation de la vitesse.

Fin de la séance : 11h00